

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-569/SG/CD la Comimssion permanente de la Chambre des Députés portant octroi de l'aval du Territoire à un emprunt de 100 millions de FD contracté par l'Electricité de Djibouti auprès de la Caisse centrale de Coopération.

n° 73-569/SG/CD la

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
31 mars 1973

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1973

Date du numéro
10 avril 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est rendüe exécutoire la délibération n° 327/7e L. du 29 mars 1973 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territcire francais des Afars et des Issas portant octroi de l'aval du lerritoire à un emprunt de 100 millions de FD contracté par Electricité de Djibouti auprès de la Caisse centrale de Coopération économique.